

OCTEVILLE-SUR-MER
SEINE-MARITIME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° DE AF 2026 710 006

Date d'envoi de convocation : 3 février 2026

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 23

Votants : 27

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217604818-20260209-DEAF2026710006-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/02/2026

L'an Deux Mil Vingt Six
Le 9 février

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en la salle des mariages de la mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Olivier ROCHE, Maire.

Etaient présents à l'appel nominal : Olivier ROCHE, Didier GERVAIS, Françoise DEGENETAIS, Thierry LAFFINEUR, Denis RIOULT, Frédérique VAUDRY, Patrick SILORET, Christine DONNET, Daniel BIGOT, Jean-Jacques ONO-DIT-BIOT, Marie-France BEAUVAIS, Annie DURAND, Jean-Luc SERVILLE, Jean-Louis ROUSSELIN, Sylvain CHICOT, George LEMAITRE, Isabelle JULIEN, Patrick BASSETTE, Jacques MARTIN, Brigitte PRINCE, Marie-Pierre PIROCCHI, Philippe DESHAYES et Sylvie FICHET.

Etaient absents à l'appel nominal : Michèle GAUTIER (pouvoir à Didier GERVAIS), Marie-Claude CRESSANT, Michel MAILLARD (pouvoir à Thierry LAFFINEUR), Frédérique CORMONT (pouvoir à Françoise DEGENETAIS), Audrey BUSSY et Claudine MABIRE (pouvoir donné à Marie-Pierre PIROCCHI).

Secrétaire de séance : Patrick SILORET

Objet : Remise gracieuse de loyer Com à la maison

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le rapport de M. le Maire ;

VU le bail commercial précaire signé avec le locataire SA Com à la maison et le loyer annuel en découlant ;

CONSIDERANT les dégâts manifestes de la toiture de l'immeuble sis au 42 rue Félix Faure ;

CONSIDERANT le préjudice subi par le locataire sur la durée des travaux ;

CONSIDERANT la durée d'un trimestre de travaux pour la remise en état de l'immeuble ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- D'accorder une remise exceptionnelle de loyer correspondant à un trimestre (2 400 €) au locataire SAS Com' à la Maison pour l'immeuble qu'il occupe au 42 rue Félix Faure à Octeville-sur-mer.

Délibération adoptée à l'unanimité

**Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits ;
Pour copie conforme,**

Le Maire

Olivier ROCHE

